

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3314 - Jeudi 10 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le fils de Djaza à la Ceii de Mohéli



Dr Ahmed Djaza président de la CENI père d'un membre de la CEII de Mohéli

BUDGET 2019

**Le budget de l'Etat,
mis en exécution par ordonnance**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Janvier 2019**

Lever du soleil:
05h 46mn
Coucher du soleil:
18h 37mn

Fajr : 04h 37mn
Dhouhr : 12h 14mn
Ansr : 15h 52mn
Maghrib: 18h 40mn
Incha: 19h 54mn



ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Le président Azali doit-il démissionner s'il se présente à la prochaine présidentielle ?

Alors qu'il se dit de plus en plus que le président de la république va se présenter à la prochaine échéance présidentielle, certains se demandent si Azali Assoumani ne doit démissionner pour une « égalité des chances de tous les candidats ». D'autres estiment que non.

Bientôt, le peuple sera appelé de nouveau, à élire un nouveau locataire de Beit-Salam. Il est fort probable que le président Azali Assoumani se représente à l'élection présidentielle du 24 mars prochain. Des voix s'élèvent pour réclamer sa démission au nom « de l'égalité des chances de tous les candidats ». Quand d'autres estiment que bénéficiant de la légitimité, il est logique qu'il prenne congé, comme le dit la loi fondamentale.

La candidature du président est « équitable ». Le leader du Radhi, Houmed Msaidie a expliqué que « le président jouissait de la légitimité populaire jusqu'à la passation de pouvoir ». Il a par ailleurs rappelé que la constitution autorisait le président Azali d'être candidat aux élections anticipées et de prendre congé de ses fonctions. « Si le président perd les élections, il est libre de reprendre ses fonctions présidentielles jusqu'à la date de la passation des pouvoirs », a-t-il poursuivi. Il est vrai que selon la constitution, le président, non seulement prend congé mais ensuite nomme la personne de son choix pour assurer sa suppléance.

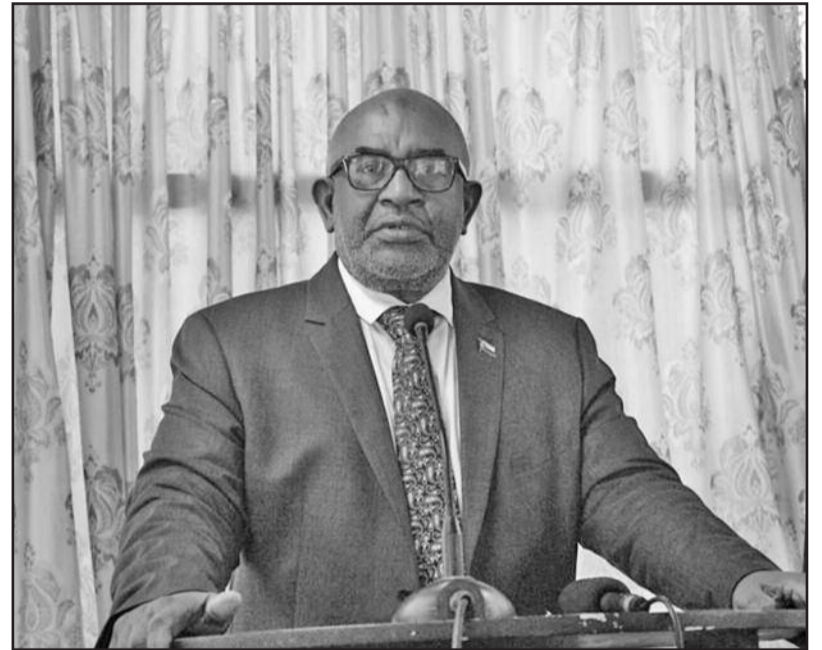
Le secrétaire général adjoint du parti Juwa, Abdou Saïd ne tient pas exactement le même discours que l'ancien ministre de l'intérieur. Pour

lui, le président doit « absolument démissionner ». « Tous les candidats doivent être sur le même pied d'égalité et si Azali ne fait que prendre congé de ses fonctions, ce ne serait pas équitable ».

Pour Abdou Saïd, « le président doit mettre en jeu sa fonction mais avec son congé cela voudrait dire que s'il perd les élections, au premier tour par exemple, il continuera à exercer les fonctions présidentielles jusqu'au jour de la passation. Avec tout ce que cela comporte comme conséquences.

Pour rappel, lors de la campagne référendaire, le président avait affirmé à plusieurs reprises qu'il allait remettre en jeu son mandat en démissionnant. Tout indique que ce ne sera pas le cas.

Kamal Gamal



CONSEIL DES MINISTRES

La route Hahaya Mitsamihuli sera inaugurée le jeudi 17 janvier



Le conseil des ministres s'est tenu le mercredi 9 janvier. Beaucoup de sujets ont été à l'ordre du jour. Parmi lesquels, les travaux de la route Hahaya Mitsamihouli, la reconstruction de l'hôtel Galawa, et le match des Célacanthé contre le Cameroun prévu au mois de mars prochain.

Il y a plus d'une année que le gouvernement comorien a entamé des négociations avec la société ARMADA basée à Dubaï pour la reconstruction d'un hôtel sur l'ancien site du Galawa. Selon le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie Bianrifi Tarmidi, a procédé à une signature de contrat avec ladite société.

« Le ministre de l'économie, a déclaré que lors de son voyage aux Emirats Arabes Unis, il a paraphé le contrat avec ARMADA. Les techni-

ciens de la société, seront ici dans les jours qui viennent et ses responsables, le mois prochain », a fait savoir Mohamed Daoudou. « Nous comptons au final avoir 250 chambres dans cet hôtel, mais nous commencerons par 150 », a-t-il dit.

Pour ce qui est du ministre de l'aménagement du territoire, Mohamed Chatur, il a présenté l'état des routes au niveau des trois îles. Mohamed Chatur a annoncé que la réfection de route liant Hahaya à Mitsamihouli était achevée. « L'inauguration de cette route aura lieu le jeudi 17 janvier à Mitsamiouli et les jours qui viennent nous allons inaugurer celles des autres îles », a rapporté le porte-parole du gouvernement.

Enfin, la ministre du sport, Ladaenti Houmadi a évoqué le match des éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations qui opposera

la sélection nationale et celle du Cameroun lequel aura lieu au mois de mars prochain. « Elle a ainsi demandé au gouvernement de prendre toutes les dispositions afin que les Coelacanthé puissent remporter ce match », a fait savoir Mohamed Daoudou. Ladaenti Houmadi, n'a pas manqué d'évoquer les travaux réalisés dans le stade omnisport de Malouzini par la société chinoise.

Nassuf Ben Amad

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

HABARI ZA UDUNGA

On peut toujours épiloguer

Dans les îles de la lune, nous avons l'habitude de la palabre (Discussions interminables et oiseuses) et de ce fait, il n'est pas rare que dans nos bangwé nous abordions tous les aspects des problèmes que nous rencontrons mais comme à l'accoutumée les solutions que nous proposons, nous sommes les derniers à vouloir les appliquer et pour cause !

Par ailleurs, à chaque fois que vous avez l'occasion de discuter, en réalité d'écouter, l'un de nombreux dirigeants du microcosme sous les cocotiers, vous êtes subjugué par la solidité de son argumentation et par la finesse de son raisonnement. Pour lui, il suffirait de faire ceci pour arriver à cela et ainsi de suite. Alors on peut se demander pourquoi les îles de la lune marchent toujours à reculons, toujours à contre-courant de l'histoire qui se fait.

On peut toujours épiloguer à longueur d'articles et de séminaires sur le pourquoi et le comment d'une telle situation, consulter des tonnes de rapports sur le développement humain durable, l'on se heurtera toujours à une absence de logique dans les démarches de nos grands leaders sous les cocotiers.

Certains analystes vont jusqu'à se demander, si on peut raisonnablement, avoir des grandes idées dans un espace aussi réduit. Pour la petite histoire, Napoléon a dû quitter sa Corse natale et aller sur le continent pour faire valoir sa grandeur et son génie.

Dans tous les cas, cela mérite réflexion, quand cela fait maintenant plus de quarante ans que nous sommes censés avoir largué les amarres avec la puissance tutrice

alors que nous n'étions jamais réellement partis nulle part. Dans les faits nous passons notre temps à colmater des brèches sur notre bateau qui prend eau de toutes parts à chaque régime qui passe.

Et comme nous avons toujours tendance à rejeter la faute aux autres, l'idée ne nous affleura point de faire notre mea-culpa. Et comme le disait quelqu'un : « avoir toujours raison est un grand tort ».

Sous nos cocotiers, les jours passent et même s'ils ne se ressemblent pas, on a l'impression que tout est figé alors que tout au contraire, sous leurs aspects tranquilles, grouille toute une vie pleine de rebondissements. Et quand un beau jour, quelque chose nous tombe sur la tête, vous croyez avoir découvert quelque chose qui ne fonctionne pas bien sous les cocotiers.

Le pouvoir de l'honneur ou l'honneur du pouvoir, c'est selon, doit être placé dans un contexte où certains réseaux affairistes extérieurs s'activent comme des larrons en foire pour essayer d'avancer leurs pions. Or présentement, la nouvelle donne internationale sur la géopolitique met l'accent sur la lutte essentiellement contre le terrorisme, la drogue et la corruption. Trois fléaux qui font des ravages partout sur la planète.

Mais comme le chante si bien Boul des îles, « Yeka wu himisa ndrongo kozo hamba kweli, ke tso tsogeza wowasaya wakiri », (il ne suffit pas d'avoir raison ou d'être dans son droit, pour que les autres vous croient).

Mmagaza

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le fils de Djaza à la Ceii de Mohéli

Cela fait presque une semaine que les Commissions Electorales Insulaires Indépendantes ont été mises en place. Le 03 Janvier dernier, les membres de ces structures insulaires ont prêté serment. Pour la liste de Mohéli, un nom circule, celui du fils du Président de la Commission Electorale Nationale et Indépendante, Djaza Ahmed Ahmed. Nommé par le bureau de la Ceni dans la Ceii de Mohéli, la présence d'un autre Djaza n'a rien d'anticonstitutionnelle mais serait immorale.

Djaza Ahmed Ahmed est le fils du Dr Ahmed Djaza, président de la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI). Le premier est parmi les membres choisis par la CENI pour sa représentation au sein des Commissions Electorales Insulaires et Indépendantes (Ceii). Malgré qu'aucun texte n'interdise les liens de parenté entre les membres des Ceii et ceux du bureau de la Ceni, l'appartenance du fils du Dr Djaza à la commission de l'Île de Djumbé Fatima choque une partie de l'opinion publique.

Questionné sur un possible

conflit d'intérêt, le doctorant en droit constitutionnel, Mohamed Rafsandjani répond « OUI ». Ce dernier explique que pour la Ceni, il y'a « potentiellement » conflit d'intérêt. « C'est évident », a-t-il poursuivi.

Le constitutionnaliste reste objectif. Selon lui, il n'y a aucune disposition dans le code électoral qui le « mentionne expressément ». Y'a-t-il ou pas conflit d'intérêt ? Rafsandjani est clair dans son intervention et démontre que parmi les membres de la Ceii, il y'a certains qui sont nommés par le bureau (la CENI). « Si le fils de Djaza est

nommé par le bureau de la Ceni, dirigé par son père, il y'a effectivement un problème moral. Dans la liste ci-dessous, il apparaît clairement que le fils Djaza a été désigné par la Ceni.

Il n'ya rien dans le code électoral qui interdise que les membres des Ceii ne soient pas de la même

famille que les membres du bureau », rassure celui qui anime dans nos colonnes la chronique « Au nom du droit ». Pour le constitutionnaliste, le problème ne sera ni juridique, ni constitutionnel ni « légal mais éthique ».

A.O Yazid

Liste des membres de la Commission Electorale Insulaire Indépendante de Mohéli

Badrane Tchaké pour la présidence de l'Union
Nashmi Mohamed Soifoine, Jaffar Mohamed et Djaza Ahmed Ahmed pour la Ceni
Adifaou Ahamada Bacar pour le ministère de la justice
Attoumane Ali, Abdourahamane Madi et Zaïnaba Mlindé pour le gouvernorat

BUDGET 2019

Le budget de l'Etat, mis en exécution par ordonnance

Le projet de loi de finances n'est pas passé en plénière lors de la dernière session parlementaire. 2019 a débuté sans adoption du budget. L'exercice budgétaire de cette année se fera par ordonnance présidentielle.

2, dit que « Si elle (l'Assemblée) ne s'est pas prononcée dans un délai de 60 jours après l'ouverture de la deuxième session ordinaire, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance ».

Le ministre des Finances et du

Budget, Said Ali Said Chayhane a, lors de sa conférence de presse, précisé que « à défaut du vote au parlement », la constitution n'empêchait pas au Président de s'appuyer sur cet article. C'est lui-même qui a regretté que la loi des finances pour

le Budget de l'année n'ait pas été adoptée, précisant, toutefois, que celui-ci avait été déposé dans « les délais » requis.

Sur l'ordonnance, lit-on en son article premier que « Pour l'exercice 2019, le gouvernement est autorisé à percevoir les impôts et d'autres produits et [...] au profit du budget de l'Etat, des établissements publics ».

A travers l'ordonnance, le Président de la République doit assurer le fonctionnement des services de l'Etat. Dans un document distribué lors de la conférence du ministre des Finances et du Budget, il est mentionné que « l'ordonnance [...] est la résultante d'une volonté délibérée de ne pas donner au gou-

vernement les moyens de réaliser sa politique [...] ».

Afin d'éviter un vide dans les affaires relevant de la procédure législative, il est dans les pouvoirs du président la République de signer une ou des ordonnances. Mais comment ? N'aurait-il pas fallu recourir à une loi d'habilitation par le parlement ? L'article 88 cité un peu plus haut ne renvoie-t-il pas à l'article 56 où il est dit que « c'est sur habilitation de l'Assemblée de l'Union que le Président peut légiférer par ordonnance ? Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

A.O Yazid

Au titre de l'année 2019, l'exercice budgétaire se fera par ordonnance du Président de la République. Quelques heures après la conférence de presse du Ministre des Finances, Said Ali Said Chayhane, au cours de laquelle il regrettait que la session budgétaire d'Octobre dernier soit close « avant le délai des quatre-vingt-dix (90) jours par le parlement », le Président de la République, Azali Assoumani a rendu officielle l'ordonnance N°19-001/PR portant Budget de l'Etat au titre de l'année 2019 en date du 02 Janvier 2019.

La Constitution de l'Union du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018, notamment en son article 88, alinéa



Qu'est-ce qu'une ordonnance ? (données Google)

Du latin "ordinare", mettre en ordre, ranger, disposer, donner un ordre. Une ordonnance est ce qui est prescrit par une autorité compétente ou une personne ayant le droit ou le pouvoir de le faire. En droit, il s'agit d'une mesure prise par le gouvernement dans un domaine qui relève normalement de la loi (pouvoir législatif).

Recours pour annulation du décret portant convocation du collège électoral

La cour suprême « charge » les requérants

L'Union de l'opposition a introduit une requête à la Cour suprême aux fins d'annuler le décret de convocation du collège électoral en date du 24 décembre dernier. Si le dernier est attendu pour le 16 janvier prochain, le procureur général a particulièrement chargé les requérants lors de l'audience qui s'est tenue ce 09 janvier.

Dans le cadre de la requête en annulation du décret de convocation du collège électoral introduite par des membres de l'Union de l'Opposition, les requérants ont assisté à l'audience ce 09 janvier à la Cour suprême.

Son procureur général, Nouridine Abodo, de l'avis de Moustoifa Said Cheikh, présent à l'audience, « a

particulièrement chargé les requérants ». Lors de son réquisitoire qui a duré plus d'une heure, Nouridine Abodo a ainsi fait valoir que la

requête comportait « 3 niveaux d'examen ».

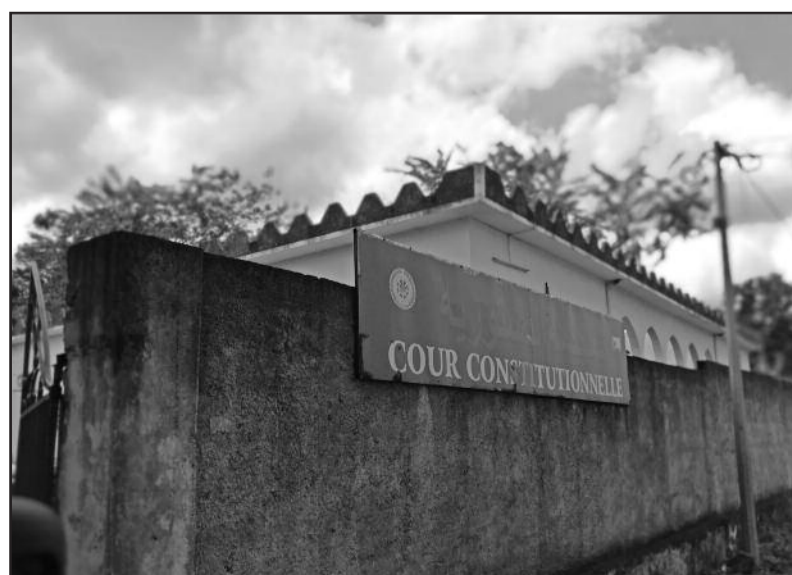
Il s'agit selon le leader du Front démocratique qui fait partie de

l'Union de l'opposition, « de la qualité des requérants, de la compétence de la Cour suprême sur la requête introduite et c'est seulement par la suite que la Haute Cour pourra statuer sur le recours proprement dit ».

Pour ce qui est de la qualité des requérants, le procureur général a fait savoir que seules trois personnalités sont habilitées à saisir la Cour suprême pour y introduire des requêtes. « Le président de la République, le président de l'Assemblée et le président de l'île (sic) ».

Le délibéré est attendu pour le 16 janvier prochain.

A.O Yazid



La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariam Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Avec Dalyia le mode vestimentaire comorien connaît des progrès

La culture comorienne se développe progressivement avec des nouvelles perspectives. Le samedi 5 janvier dernier, Dalyia Mohamed Ali a organisé un défilé de mode vestimentaire pour présenter publiquement son savoir faire. Dans une interview accordée à La Gazette des Comores HZK-presse, hier mercredi 9 janvier, la jeune styliste comorienne a expliqué sa motivation et sa passion.

Question : Comment s'est passé votre défilé de mode vestimentaire le 5 janvier dernier ?

Dalyia Mohamed : je dirai qu'il ne s'est pas mal passé. Car ma mis-

sion était de présenter mon travail, ce qui a été fait. Et je sais que c'était la première fois qu'un tel événement se déroulait aux Comores et il y a eu beaucoup du monde. J'ai eu le soutien de plusieurs partenaires comme Golden Tulip qui m'a accordé l'espace, comme Telf Event qui a assuré l'animation et comme Sea View qui m'a beaucoup aidée sur la prise des photos.

Question : Où vous avez appris le métier de styliste ?

D.M : J'ai fait une formation de styliste pendant cinq ans en France, dans une école de mode appelée MODESTAH situé dans le 12^e arrondissement de Paris. Ensuite,

j'ai jugé nécessaire de venir exercer mes compétences dans mon pays natal.

Question : comment expliquez-vous ce choix de venir travailler aux Comores ?

D.M : Déjà mon métier demande la valorisation des tissus. Et je me suis dit que chez nous, il existe de très beaux tissus comme le « Sahare et subaya » comme « le shiromani et le saluva ». Donc j'ai jugé ces qualités de tissus beaucoup plus intéressantes que d'autres. Et j'ajouterai également que ces tissus représentent la culture comorienne. Une manière de valoriser cette culture.

Question : Quels sont les tissus qui vous inspirent le plus? Et pourquoi ?

D.M : J'adore le Sahare et le Subaya car ce sont deux tissus de très bonnes qualités. Sinon, j'adore travailler le Shiromani et le Saluva parce que les deux tissus sont faciles à trouver et ils sont moins chers.

Question : Quels sont vos projets ?

D.M : Bon mon projet serait en un mot de faire en sorte que le monde sache que les Comores ont



une culture à valoriser et à faire connaître. Je voudrais continuer à travailler aux Comores, responsabiliser mes produits les vendre à des prix abordables dans l'ensemble du territoire comorien et tenter de les exporter.

Question : Que pensez-vous de l'évolution du stylisme aux Comores ?

D.M : Déjà je répondrai que c'est tout à fait un univers nouveau pour les comoriens. Son évolution est un peu difficile. En effet, la difficulté c'est d'attirer l'attention de la population vers ce nouveau

monde. Mais l'esthétique que je crois pouvoir mettre dans les tissus comoriens jouera un rôle important pour l'évolution de ce métier.

Question : Quel message souhaiteriez-vous passer à la population ?

D.M : Pas grand-chose seulement rappeler que l'art vit au dépend de celui qui le pratique. Et dire que les Comores n'attendent plus que nous. Nous seuls pouvons changer positivement le cours des choses.

Propos recueillis par
Kamal Gamal

Dalyia Mohamed Ali styliste



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre

Direction Générale de la Santé

Programme National de Lutte Contre la Tuberculose

Ref: ____/2018/TB-FM-COM/PNLT



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الصحة والتضامن ومشاركة المرأة
ادارة العام لمحاربة مرض الايدز

TERMES DE REFERENCE RECRUTEMENT SECRETAIRE COMPTABLE, PNLT

L'Instance de Coordination Nationale (CCM-COMORES) a bénéficié de la part du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme d'un financement pour son projet Tuberculose soumis lors de la reconduction de la subvention TB d'appel à projet. La CCM-COMORES a sélectionné le PNLT pour assurer la gestion du projet. Le PNLT étant le bénéficiaire principal de cette subvention, procède au renforcement des capacités de son équipe. A ce titre, le PNLT, lance un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un (une) Secrétaire Comptable.

1. GENERALITES

Titre du poste : Secrétaire Comptable
Durée de contrat : 1 an renouvelable avec une période d'essai de 3 mois
Lieu d'affectation : Siège du PNLT, Moroni, Grande-Comores
Statut contractuel : Personnel du PNLT (disponibilité immédiate)

2. DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du responsa-

ble financier, le secrétaire comptable du projet assure principalement le traitement des courriers, des opérations comptables et financières conformément aux procédures en place.

Elle (il) est chargé(e) plus précisément des tâches suivantes ;

- Acheminer les bons de commande ;
- Chercher les pro-forma ;
- Assurer l'enregistrement comptable des pièces ;
- Préparer les états de salaires et d'indemnités des personnels ;
- Tenir la petite caisse ;
- Préparer les pièces de paiement des factures ;
- Assurer la gestion du classement des dossiers ;
- Assurer la gestion de la réception, de l'envoi et du suivi des dossiers ;
- Organiser les rendez-vous du Directeur et des missions venant de l'extérieur ;
- Assurer la reproduction et la reliure des documents ;
- Assurer les formalités des voyages des superviseurs et des visiteurs ;

- Assurer la gestion des fournitures de bureaux, des cartes téléphoniques ;
- Assurer la gestion des appels téléphoniques entrants et sortants ;
- Assurer la rédaction et la saisie des correspondances ordinaires et de certains rapports et tout autre document du projet ;
- Rendre compte quotidiennement aux supérieurs des évolutions des tâches ci-dessus énumérées ;
- Participer à la formation des acteurs à l'utilisation du manuel des procédures ;
- Participer à la mise en place des sécurités nécessaires ;
- Participer à la mise à jour du manuel de procédures.
- Participer à la formation du personnel à l'utilisation des logiciels comptables ;

3. QUALIFICATIONS REQUISES

- Niveau minimum Licence en gestion ou comptabilité ;
- Expérience d'au moins deux ans dans la gestion des projets ;
- Aptitude à maintenir des relations de travail harmonieuses ;
- Bonnes connaissances de l'informatique (maîtrise des logiciels courants) ;

- Une grande connaissance de logiciel de comptabilité SAGE est un atout ;
- Bonne maîtrise de la langue française.

4. CONDITIONS PARTICULIERES

- Les candidats doivent obligatoirement être de nationalité comorienne ;
- Grande disponibilité ;
- Les candidats doivent être libres de tout engagement immédiatement.
- Les candidatures féminines sont encouragées

5. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront inclure : une lettre de motivation pour l'intérêt porté à ce poste, le curriculum vitae, les copies des diplômes. Ils doivent parvenir au programme PNLT à l'attention du Coordinateur du programme PNLT sous pli fermé avec la mention " **Secrétaire Comptable** " à l'adresse ci-après, au plus tard le 25 janvier 2019 à 12h00.

Programme National de Lutte contre la Tuberculose Sambakouni Grande Comores

TENNIS : CHAMPIONNAT D'AFRIQUE AUSTRALE DES U16, EN TANZANIE

Quart-de-finalistes, les Comoriens ont créé la surprise

Une 1ère historique pour le tennis comorien. A Dar-es-Salam, dans le cadre de l'édition 2019 du Championnat d'Afrique australe des U16, les cinq athlètes comoriens focalisent l'attention de la communauté de la discipline. En double, huitième de finale, ils ont battu la Tanzanie, pays hôte et prétendant donné largement favori. Aujourd'hui en double, nos ambassadeurs affrontent en quart de finales le redoutable Kenya.

Comme les jeunes Malgaches, dont les titres de voyage sont assurés par des efforts privées, notamment par l'initiative familiale, la délégation comorienne s'est rendue en Tanzanie avec l'indifférence totale des autorités régionales et nationales. « Nous avons pu assurer le déplacement pour la Tanzanie, grâce à des efforts personnels. On se sacrifie pour l'essor de la discipline », explique Djawadi Mze, entraîneur technique. En Tanzanie, la formation comorienne de moins de 16



Les jeunes comoriens qualifiés pour le championnat de tennis en Tanzanie

ans est scindée en deux groupes compétiteurs : en simple (individuel) et en double (équipe). En double féminin, Moinafatima et Nadjouwa sont éliminées par les têtes de série n°1 du redoutable Kenya.

En simple Monsieur, Yassine est en quarts de finale de second tableau, comme un lot de consolation. En revanche, en double

Messieurs, face à la Tanzanie, pays hôte et une des favoris à la victoire finale, Antoissi Mohamed et Rouchedi Hassani ont relevé le défi : (6-4 et 6-4). Cette prouesse hisse nos héros en quart de finale, face au redoutable Kenya. Le duel se déroule au moment où nous mettons sous presse. Antoissi et Rouchedi doivent valoriser le principe selon lequel, vaincre pour convaincre de

la capacité à aller jusqu'au sommet du podium.

« Ici, nous vivons de grands moments d'émotion. Tout le monde ici, surtout les techniciens, est impressionné par le niveau du jeu comorien, connaissant nos faibles moyens », explique Djawadi Mze. Une possibilité d'accompagnement de nos jeunes tennismen par des techniciens étrangers, ébahis par les

talents comoriens, se dessine à l'horizon. La Fédération Comorienne de Tennis pourra bénéficier des bourses de stage de formation, de recyclage ou de perfectionnement. Pour cette compétition des U16, les leaders prendront part au championnat continental, pour déterminer le représentant de l'Afrique au prochain championnat du monde.

Le tennis évolue bien aux Comores. Les défaites connues par nos jeunes sont dues à une défaillance flagrante de compétition. Ce qui engourdit énormément les aptitudes physiques, une des bases de toute performance. Jouer en dette d'oxygène, en état de fatigue avancée, perturbe entre autre, la cohésion du jeu, la maîtrise des gestes techniques et réduit la chance d'atteindre l'efficacité. Pour mettre fin à cet handicap, l'implication de l'État, des sponsors est vivement souhaitée.

Bm Gondet

FOOTBALL : FINALE, TOURNOI D'AMISCO

Avenir des Comores déséquilibré
Mbube club (1-1 et 6-5)

A domicile le mardi 8 janvier, les Moroniens d'Avenir des Comores se sont réjouis. Ils ont battu de justesse Mbube club de Wela-Mitsamiouli (7-6), grâce à une habileté collective, dans le cadre de la finale du Tournoi d'Amisco : (1-1, temps réglementaire et 6-5, tirs au but). Ainsi, cet ambassadeur de la D2 décroche le 1er trophée de l'année de sa division, après Volcan en D1. Cette victoire a déclenché une affolante liesse populaire.

C'est dans un stade de Moroni, quasi désertique qu'Avenir des Comores a su exploser, même tardivement, à la fatidique séance de tirs au but. Dans le 1er quart d'heure du duel, un exploit individuel de Mahamoud s'est conclu par l'ouverture du 1er but (14e, 1-0), en faveur des locaux. En 2e période, une reprise de volée de Laïkidine Mrikaou, suite à un centre rasé de Naguib Nassur Ahmed, remet les pendules à l'heure (1-1). Cette égalisation a transformé la partie en grands chocs, souvent hors normes. On avait l'impression que les cartons sont épinglés dans la poche de l'arbitre central. Le score reste inchangé. Il ordonne la série de tirs au but. Ici, l'avantage du terrain aidant, Avenir des Comores fait la différence (6-5).

Les staffs techniques respectifs expliquent l'issue de cette finale.

Mradabi Hassan de Mbube club : « Dans l'ensemble, la partie s'est bien déroulée. Par inadvertance, on était mené. On égalise et on domine l'adversaire. Mais, on rate les occasions. Quatre de nos éléments clefs, deux défenseurs et deux attaquants, n'ont pas été disponibles. Avenir ne nous impressionne pas. En championnat, nous visons la promotion en D1 ».

Drogba Houssein des vainqueurs est content : « Je salue la performance réalisée. On a joué une 1ère période bien rythmée et fructueuse. A la reprise, l'adversaire égalise et domine le jeu. Notre équipe a un problème d'endurance et de résistance. Je dois mettre le paquet

dans ce domaine ».

Justement, l'enseignement à retenir à travers les tournois amicaux, ils permettent de mettre le doigt sur des carences dans le domaine de la concentration, de colmater les imperfections. C'est finalement, une piste pour bien homogénéiser le groupe. La condition physique relève d'un travail foncier, c'est à dire de l'endurance et de la résistance, et même de la vitesse, propre en pré compétition. A la veille de l'ouverture des matches, nous pensons que ce sont les touches de balle qu'il faut privilégier.

Bm Gondet

COMMUNIQUÉ

Nous (direction et rédaction) du quotidien Al-fajr, présentons nos excuses à nos lecteurs et partenaires suite à l'interruption de sortie du journal sans vous avoir informé au préalable. Notez que ce n'est plus de notre volonté, il s'agit de manquement de plaques à l'imprimerie Graphica depuis lundi 07 janvier. Mais, nous tenons à vous informer par conséquent que la direction s'engage en collaboration avec le fournisseur à palier ce problème afin que le journal soit imprimé et distribué dès la semaine prochaine. La direction déplore également ce manque de matière première qui fragilise toute la presse comorienne.

Fait à Moroni, le 09 janvier 2019

La direction

Brève

Des décrets datant du 08 janvier font état de la création du poste de directeur général adjoint de l'hôpital El-Maarouf mais aussi de secrétaire général adjoint dans plusieurs ministères. Ce décret touche directement l'Energie, des Transports et de la Santé.

L'hôpital El-Maarouf attend toujours la nomination de son directeur général. Tout simplement par ce que un décret N°19/0018 du président de la république, vient de décréter dans son article 1er qu'il est créé un poste de directeur général adjoint de l'établissement public Hôpital El Maarouf.

Ce décret est suivi d'un autre. En effet, le chef de l'Etat a signé, depuis le 8 janvier dernier, un autre décret portant le numéro 19/007 portant création d'un poste de secrétaire général adjoint dans certains Ministères de l'union des Comores. Il s'agit du ministère de l'énergie de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement. Il y a également le ministère des transports maritime et aérien chargé du tourisme et de l'artisanat et enfin le ministère de la santé, de la solidarité et de la promotion du genre

Ainsi les ministres de finances, du budget et de la fonction publique sont chargé chacun en ce qui lui concerne de l'exécution de ces décrets qui doivent être publiés dans le journal officiel du l'Union des Comores

I M A

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

JOURNÉE CULTURELLE DE LA PAIX

La Paix au cœur du débat à l'approche des élections

Ce jeudi 10 aura lieu à Moroni la journée culturelle de la Paix. Une initiative parrainée par le Réseau National des Jeunes Leaders pour la Paix (RNJLP) dans le but de sensibiliser la population sur l'importance de la paix. Le bureau du RNJLP a jugé nécessaire de mener cette campagne à l'approche de cette « période sensible » qui est celle des élections.

Mardi dernier, le Réseau national des jeunes leaders pour la Paix (RNJLP) a convié la presse dans son siège de Moroni Volo-volo, pour scander l'importance de la paix. Soucieux de l'approche de la période électorale de Mars prochain, le RNJLP a jugé nécessaire d'organiser ce jeudi 10 janvier la journée culturelle pour la paix placée sous le thème « Maintenir la paix est un devoir civique ». « Nous nous approchons d'une période sensible avec les élections de Mars prochain », a annoncé Chamsoudine Saïd Mhadji, président du bureau insulaire de Ngazidja qui explique que ces derniers temps, « la paix est menacée et personne ne dort en

toute quiétude ».

En listant les activités réalisées depuis la création du réseau en 2014, le président national, Zamil Ben Ali Saïd a expliqué qu'à ce jour, c'est plus de 1780 jeunes formés en médiation sociale et gestion des conflits. Chamsoudine Saïd Mhadji appelle les jeunes à prévenir contre toute forme de conflits durant et après la période de campagne. Ce dernier précise que « souvent la jeunesse est instrumentalisée » pendant les conflits au profit d'autres personnes. Au cours de cette discussion avec la presse, Zamil Ben Ali Saïd a déclaré que le RNJLP travaille surtout pour le maintien de la paix et de la cohésion sociale.

Pour parrainer une paix durable, le réseau exclut toute médiation coutumière. A en croire Zamil, certaines pratiques coutumières comme l'excommunication n'est pas la meilleure solution pour régler les conflits, souvent inter villageois ou fonciers. Selon lui, la meilleure solution serait de sensibiliser les jeunes, qui sont souvent les victimes, sur l'importance du maintien de la paix et de la cohésion sociale.

« L'association a des coordina-



tions dans toutes les régions. Pour venir à bout des conflits, c'est d'abord la coordination régionale qui doit agir et si le conflit atteint un degré plus élevé c'est le bureau national qui intervient », dit Zamil avant d'arguer que les médiations culturelles n'apportent aucune solution car souvent partiales. Pour atteindre l'objectif de prévention contre les conflits, l'association compte former d'ici fin de l'année 2019 entre deux et trois jeunes par ville et village sur le plan national.

Depuis sa création, le réseau national des jeunes leaders pour la paix a résolu le conflit entre Pidjani et Oungoni dans le Domba, celui qui opposait Fouboudzivouni et Mboudé dans le Dimani, Dzahani et Salmani dans le Itsandra et à Anjouan le conflit qui a opposé Ouani et Patsy. Enfin, le réseau annonce que d'autres activités auront lieu dans les autres îles, villes et villages au courant de l'année 2019.

Pour rappel, ce 10 janvier, dans

la matinée, une conférence de presse aura lieu au foyer des femmes de Moroni. En milieu de journée, la cérémonie officielle réunira différentes autorités. Au menu, outre les discours, il y aura des poèmes et du slam en l'honneur de la paix. Durant la soirée, un concert sera animé par Salim Ali Amir au même endroit.

A.O Yazid

Mayotte

à partir de
44 100 knuf *

www.flyabaviation.com

*Tarif variable en fonction du lieu de départ

AB Aviation